

57123

R

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, and Paris.

Lettre de France

DE L'OPTIMISME

Paris, le 30 janvier 1914.

Pour une fois, mes chers lecteurs, ce ne seront pas les événements de la semaine qui me fourniront le sujet de notre causerie hebdomadaire.

Elle se résout tout entière, cette question, dans un mot, celui-là même que j'ai écrit tout à l'heure, en tête de ces lignes, l'Optimisme, et ce mot est à lui seul tout un philosophie de la vie, mieux encore une interprétation de l'univers.

Enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Avec cette mauvaise foi incomparable qui caractérise sa manière, le terrible bonhomme attaqua Leibniz, le grand métaphysicien allemand, qui tenait pour l'optimisme.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

Il enferme tant de choses dans ses syllabes que Voltaire ne jugea pas inutile de le combattre en lui consacrant un petit livre très méchant, qui est en même temps un pur chef-d'œuvre : j'ai nommé Candide.

titude de nos gouvernants, souventes fois. Lirai-je même entre les lignes plus à fond dans votre pensée? ... Oui, n'est-ce pas, puisque je vous écris cette lettre pour essayer de vous convaincre...

Eh bien ! ce la ressort clairement de ce que vous m'expliquez : vous avez peine à concevoir comment, moi que vous supposez bon chrétien — et vous avez raison — j'ai pu au cours de ces derniers mois, dans nos causeries, décerner tant d'éloges à un ministre Barthe. Mais oui, mais oui, ne vous défendez pas, je sens bien que c'est là le fond de votre raisonnement, votre idée de derrière la tête. Pour vous, ce ministre fut, comme les autres un ministre de laïcité, un ministre de persécution religieuse. Alors...

Je poursuis, je traduis la suite de votre lettre, je vais jusqu'au bout de votre pensée, cher Lorrain que vous avez, me dites-vous, beaucoup de membres de votre famille qui sont venus en France après la guerre, et c'est pourquoi vous vous intéressez si passionnément à ses affaires. Parmi tous ces parents qui sont de ce côté de la frontière, il en est plusieurs qui sont officiers dans l'armée, et vous soulevez de voir que les gouvernements, chez nous, ne rendent pas mieux justice à l'héroïsme silencieux de ceux qui donnent ainsi toute leur vie pour la sauvegarde de la patrie... C'est bien là votre idée, n'est-ce pas, celle que vous n'avez pas voulu dire à votre chroniqueur pour ne pas lui faire de la peine?

Eh bien ! mon cher lecteur et ami inconnu, vous avez raison, mais...

Mais je n'ai pas tout dit et je vais vous dire pourquoi maintenant je considère qu'il est de mon devoir de pratiquer l'optimisme.

Certes, je vous accorde tout de suite qu'un ministre Briand ou Barthe ne constitue pas le ministère de mes rêves. Mais si-je jamais dit qu'il était tel ? Certes, l'un comme l'autre a fait des fautes, commis des injustices, mais si je me suis gardé de vous en parler, les ai-je niées pour cela ? Vous me direz que j'aurais dû marquer les coups, vous les signaler. Je vous répondrai : « A qui bon ? »

Mon cher lecteur, cela je puis vous le dire sans manquer à mon optimisme, précisément parce qu'il le corrobore : nous revenons de très loin en France. Il y a quelque dix ans, ici nous vivions au temps de la Terreur, mais d'une terreur sèche — ce qui est un avantage — et bête — ce qui constitue son infériorité sur la grande, la trop fameuse. La religion était persécutée, moins peut-être par les lois que par les hommes chargés de les appliquer. L'armée était trahie par ceux-mêmes qui avaient mission de la défendre et de la faire honorer. Il est inutile, n'est-ce pas, que je vous dise ce tableau ? Il suffira pour l'achever de vous rappeler que nous vivions alors sous l'indivisible triumvirat de Combes, André et Pallières. La France à ce moment, l'histoire le dira, était en malade.

Vint une heure où les éléments sains de la nation, dans un suprême ressaut, reprirent le dessus. Mais, après cette grave crise, la faiblesse du pays était trop grande pour recouvrer d'un seul coup la santé. L'image est banale, je le sais ; cependant il n'en est pas de plus juste, et elle s'applique aussi bien aux peuples qu'aux individus : on ne passe pas brusquement de la maladie à la santé, et toute convalescence est longue.

Poursuivons la comparaison, car elle va nous amener où je veux en venir. Lorsque c'est l'un des vôtres qui a traversé pareille crise et qu'il reprend lentement, très lentement ses forces, avec des recules même — surtout quand il s'agit d'un cas où le moral a été atteint en même temps que le physique — est-ce que vous ne vous réjouissez pas du moindre indice révélant un retour vers le mieux, est-ce que vous ne le quetez pas de toute votre tendre impatience, est-ce que vous allez dire à votre malade lui-même ces moments où vous constatez qu'il y a une légère régression dans sa convalescence ?

Vous me comprenez maintenant, ami inconnu, n'est-ce pas ? Et vous devez mieux saisir aussi pourquoi j'ai loué et je loue encore, moi croyant, moi patriote ardent, des ministères comme ceux de MM. Briand et Barthe.

Ils n'ont pas toutes nos idées, c'est entendu, mais ils en ont certaines — plus même très certainement que leurs actes ne semblent l'indiquer — qui sont les mêmes que celles que nous chérissons par dessus tout. Laïques, certes ; socialistes, non pas. Républicains, à coup sûr, mais patriotes et patriotes ardents. Et vous vous voudriez que, nous qui avons traversé cette sombre période de notre histoire, qui avons connu cette

sorte d'agonie nationale, nous ne saluions pas de toute notre âme cette convalescence, si éloignée soit-elle — et elle ne l'est pas autant que vous semblez le croire — si éloignée soit-elle de la santé parfaite ? D'ailleurs, chez aucun peuple, sauf en Utopie, cette santé parfaite n'existe, croyez-moi, et regardez vous-même. Et puis, nous ne voulons pas être, nous, comme certains patriotes malavisés, partisans de la politique du pire. Nous guétons partout les symptômes de guérison et nous les proclamons hautement, parce que, en les proclamant, nous savons bien encore que nous activons celle guérison. Rien n'excite davantage le peuple français à bien faire que de lui dire qu'il fait bien.

Et c'est là, mon cher lecteur, ce qui s'appelle l'optimisme. C'est pourquoi je fus, je suis et je resterai tel...

J'allais terminer cette longue lettre sur ces mots quand me parvient la nouvelle, trop attendue, hélas ! de la mort de Paul Déroulède. Le grand patriote qui aimait tant l'Alsace et la Lorraine, qui est mort en pensant à elles, très certainement, n'est pas de ceux qui l'on pleure avec des mots. Mais tout ce que je veux vous en dire aujourd'hui, c'est qu'il fut, lui aussi, un optimiste, le plus généreux et le plus clairvoyant des optimistes. Ce profond chrétien, cet incomparable Français avait une devise, vous le savez, qui est la plus parfaite expression de l'optimisme que je connaisse : « Quand même ! »

La commission du budget de la Chambre française a terminé l'examen du budget. Elle a validé l'autorisation pour le gouvernement d'émettre 800 millions de bons du Trésor. Elle a admis le principe du compte spécial du Maroc sous réserve de l'examen des crédits inscrits au chapitre.

La Chambre a terminé hier la discussion du projet de loi concernant la création des écoles, qui a été adopté par 532 voix contre 26.

Le nouveau groupe des républicains de gauche vient de publier une déclaration pour définir la politique qu'il entend suivre.

Au Congrès de la Ligue d'Action Libérale Populaire le comte de Mun et M. Piou ont tracé le programme du parti : politique, patriotique, apaisement à l'intérieur et reprise des relations avec Rome.

Le Congrès radical italien a adopté un ordre du jour d'un esprit anticatholique, qui pourrait bien marquer la fin du ministère.

En Portugal, tous les efforts pour la reconstitution du ministère ont jusqu'à présent échoué. Un soulèvement aurait éclaté dans la garde républicaine.

La journée des élections communales en Serbie est favorable au gouvernement.

En Albanie, le chef musulman Essad pacha se serait rallié au prince de Wied.

La commission du budget de la Chambre française a terminé l'examen du budget. Elle a validé l'autorisation pour le gouvernement d'émettre 800 millions de bons du Trésor. Elle a admis le principe du compte spécial du Maroc sous réserve de l'examen des crédits inscrits au chapitre.

La Chambre a terminé hier la discussion du projet de loi concernant la création des écoles, qui a été adopté par 532 voix contre 26.

Le nouveau groupe des républicains de gauche vient de publier une déclaration pour définir la politique qu'il entend suivre.

Au Congrès de la Ligue d'Action Libérale Populaire le comte de Mun et M. Piou ont tracé le programme du parti : politique, patriotique, apaisement à l'intérieur et reprise des relations avec Rome.

Le Congrès radical italien a adopté un ordre du jour d'un esprit anticatholique, qui pourrait bien marquer la fin du ministère.

En Portugal, tous les efforts pour la reconstitution du ministère ont jusqu'à présent échoué. Un soulèvement aurait éclaté dans la garde républicaine.

La journée des élections communales en Serbie est favorable au gouvernement.

En Albanie, le chef musulman Essad pacha se serait rallié au prince de Wied.

Une note collective des puissances rappelle le gouvernement jeune-turc au respect du droit des gens et proteste contre la violation, par la police turque, des légations.

M. Venizelos est arrivé à Saint-Petersbourg. Accompagné du chargé d'affaires de Grèce, il a rendu visite à M. Sazonoff, ministre des affaires étrangères, avec qui il a eu une longue conversation.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Le Conseil municipal socialiste de Toulouse vote le principe d'une répartition de secours en nature entre tous les écoliers pauvres ; Saint-Etienne vote 25,000 francs pour les écoliers nécessiteux de toutes les écoles libres ; Doulogne-sur-Mer accorde 6,000 fr. pour secours en nature aux enfants des écoles libres ; Le Conseil radical de Troyes admet le principe et vote la répartition de chaussures et de vêtements entre les enfants indigents de toutes les écoles. Lorient vote un crédit de 2,500 francs pour les enfants pauvres des écoles privées et 500 francs pour les enfants indigents des crèches privées, etc., etc.

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphones N° 31

ANNONCES La petite ligne . . . . . 20 PL

RÉCLAMES La ligne . . . . . 50 PL

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences à l'étranger.

Le Lorrain

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Le cadeau de fête offert à Guillaume II par les Bénédictins de Maria-Laach.

Lors d'une des récentes visites de l'Empereur à l'abbaye de Maria-Laach, les Bénédictins présentèrent au Souverain une merveilleuse reproduction du Labarum de Constantin le Grand, confectionnée d'après la description d'Eusèbe.

L'Empereur apprécia fort ce magnifique travail. Les Bénédictins entreprirent de faire une nouvelle reproduction du Labarum et décidèrent de l'offrir à Guillaume II.

Le projet fut réalisé en moins d'un an. A l'occasion de la fête du 27 janvier, l'abbé mitré de Maria-Laach, Mgr Helldorn Herwegen, accompagné du Père Albert, son secrétaire, a été reçu par l'Empereur et l'Impératrice, auxquels il a fait remise du Labarum. Celui-ci a été placé dans la salle dite des Etolies.

La hampe de l'étendard, en bois de frêne, a trois mètres de longueur et est entièrement recouverte d'or laminé ; elle est terminée par une couronne de feuilles de laurier en or massif, ornée du monogramme du Christ. Des pierres précieuses sont disposées sur la couronne et le monogramme.

Le drapeau en soie pourpre, de forme carrée, est recouvert d'un filet formé de fils d'or et est orné de magnifiques pierres précieuses ; il est attaché à une hampe de frêne formant croix avec la hampe et entourée d'or. Des broderies d'or bordent le drapeau. Ces broderies, de même que le Labarum proprement dit, sont l'œuvre des Chanoinesses Bénédictines de l'abbaye de Sainte-Hildegarde, près de Rüllesheim-sur-Rhin, une des congrégations fondées par l'abbé Maurus Wolter de Beuron. Sur la hampe, en-dessous du drapeau, sont incrustés quatre médaillons en or, portant les portraits de Constantin le Grand et de ses trois fils. A l'extrémité inférieure de la hampe, se trouve une pointe en fer forgé permettant de fixer l'étendard dans le sol.

La molle bourgeoisie.

M. Théodore Wolff écrit en article de tête dans le Berliner Tageblatt : « Quand on recherche à qui l'on doit la brillante victoire du parti militaire, la défaite du Reichstag et toutes ses conséquences, apparaît au premier rang la silhouette du chef libéral Bassermann. Lui et ses troupes ressemblent au jouet qu'à Berlin on appelle « l'homme qui meurt ».

« Chacun connaît ici ces bonhommes en bandouche, au nez et à la bouche peints ; ou les gouffes, leur poitrine s'enfle, ils trompent des sons héroïques et aussitôt après ils s'effondrent, flasques et sans force. Chacun connaît ici aussi le cri un peu brutal dont le marchand les accompagne : « Pour deux sous, l'homme qui meurt ! »

Un Allemand inspecteur des services sanitaires de l'armée turque. Munich, 1<sup>er</sup> février. — Le docteur Flury, professeur à l'Université de Würzburg, a été nommé inspecteur des services sanitaires de l'armée turque. Le docteur Flury fait ainsi partie de la mission allemande à Constantinople et devient en même temps vice-président de la commission militaire sanitaire du ministère de la guerre.

FRANCE

La répartition proportionnelle scolaire. L'idée est en marche, bien que la majorité bloquée ait exclu les enfants pauvres des écoles libres des libéralités des caisses des écoles, alimentées par l'argent de tous.

A Marseille, un crédit de 20,000 francs est voté pour les indigents des écoles libres ; Bordeaux alloue une somme de 25,000 francs pour pour tous les écoliers nécessiteux sans distinction ;

seule, sans l'aide d'aucun domestique, condition imposée par Daubrecq, qui préférait réduire les chances d'être espionné.

Comme, en dernier lieu, elle était placée chez un membre du Parlement, le comte Sauleval, Daubrecq téléphona aussitôt à son collègue, l'intendant du comte Sauleval, donna sur elle les meilleurs renseignements. Elle fut engagée.

Dès qu'elle eut apporté sa malle, elle se mit à l'ouvrage, nettoya toute la journée et prépara le repas. Daubrecq dina et sortit.

Vers onze heures, la concierge étant couchée, elle entre-bâilla avec précaution la grille du jardin. Un homme approcha.

— C'est toi ? dit-elle

